

« IL EST IMPÉRATIF D'ENTREtenir NOTRE VITALITÉ INDUSTRIELLE »



JOËL BARRE (74)
délégué général pour l'armement

L'avenir de notre système de défense repose sur l'anticipation technologique et capacitaire, tout autant que sur la préservation d'une base industrielle souveraine et pérenne. Le DGA nous livre sa stratégie en la matière.

Parmi les missions confiées à la DGA, la préparation de l'avenir des systèmes de défense nécessite d'imaginer les possibles, face aux menaces en constante évolution. L'avenir se prépare en prenant en compte le long terme et le court terme afin d'éviter toute surprise stratégique ou déclassement technologique. L'avenir se prépare aussi par le renforcement d'une base industrielle et technologique de défense à l'échelle européenne, pour garantir la sécurité des approvisionnements stratégiques et la souveraineté.

Innover pour conserver la supériorité technologique

L'une des principales missions de la DGA est d'équiper les armées de manière souveraine en développant des systèmes d'armes répondant à leurs besoins pour exercer leurs opérations aujourd'hui et dans les décennies à venir. Ces équipements doivent leur garantir la sécurité et le meilleur niveau technologique pour permettre leur supériorité opérationnelle, dans un modèle économique soutenable. Ils doivent aussi permettre à

la France de conserver son indépendance ainsi que son autonomie d'appréciation et de décision. La DGA est ouverte aux nouvelles technologies et suscite l'innovation sous tous ses aspects. Elle soutient l'industrie de défense, les grands maîtres d'œuvre comme les PME et start-up, et développe la coopération avec ses partenaires européens. L'innovation en matière de défense s'inscrit à la fois dans le temps long, pour préparer des investissements structurants, anticiper les ruptures technologiques ou s'assurer de la maîtrise des technologies émergentes à caractère stratégique, et dans le temps court, pour capter rapidement l'innovation issue du marché civil et des armées, directions et services *via* les actions menées par l'Agence de l'innovation de défense (AID).

Concevoir globalement pour conserver la supériorité opérationnelle

La DGA fait évoluer continuellement ses outils et ses méthodes d'ingénierie et de conduite des opérations →

REPÈRES

La direction générale de l'armement (DGA), dirigée par un délégué général pour l'armement, a été créée le 5 avril 1961 par le général de Gaulle, président de la République, pour doter la France de la force de dissuasion nucléaire. Depuis soixante ans, la DGA conduit l'ensemble des programmes d'armement afin de permettre au pays de disposer d'un modèle d'armée complet, garantissant aux armées leur supériorité technologique, tout en veillant à l'utilisation efficiente des deniers de l'État.

→ d'armement pour favoriser la coopération avec les armées et l'industrie et permettre d'accélérer les cycles de conception et de développement des programmes. Pour l'équipement des forces, la supériorité opérationnelle provient certes du niveau technologique de chaque système d'armes mais aussi d'une conception d'ensemble leur permettant de conjuguer leurs forces individuelles dans une puissance collective. Face à des menaces de plus en plus diversifiées, la DGA doit concevoir globalement le système de défense de la France à l'échelle de capacités, comme la capacité de combat aérien, plutôt que programme par programme ; cela afin de favoriser à la fois l'introduction d'innovations et la cohérence de bout en bout des différents effets militaires. Cette approche capacitaire implique un travail collaboratif d'analyse des besoins et scénarios opérationnels pour définir les meilleures solutions techniques. Il est conduit conjointement par la DGA et l'état-major des armées (EMA) ; il s'est traduit concrètement par le rapprochement des équipes de l'EMA et de la DGA et par la constitution de plateaux de travail collaboratif, y compris avec la participation de l'industrie.

Coopérer avec nos partenaires à l'échelle européenne

La coopération européenne est en plein développement. Le Président de la République s'est exprimé sur ce sujet dans la revue des ingénieurs de l'armement d'octobre 2020 : « Une sécurité ne peut être pleinement efficace que si elle est arrimée à un projet commun de coopération avec nos partenaires européens. » Ainsi, pour équiper les armées françaises et développer une autonomie européenne dans les domaines stratégiques, nous comptons aussi sur les programmes d'armement en coopération. Que ce soit dans des formats bilatéraux-multilatéraux ou au travers de l'Union européenne, la France contribue activement à construire une Europe de la défense plus forte. La déclinaison de l'Europe de la défense en Europe de l'armement se traduit par la conduite de programmes en coopération, visant à répondre à la fois aux besoins des forces armées françaises et de celles des partenaires. À l'exception de domaines souverains comme la dissuasion, la France explore désormais systématiquement la piste d'une coopération européenne au moment de lancer une opération d'armement nouvelle. Nous n'avons pas moins de onze grands programmes en coopération, dans tous les domaines : terrestre, naval, aérien ou spatial.

La DGA est également pleinement impliquée dans les initiatives récentes lancées par l'Union européenne dans le domaine de l'armement : d'une part, la coopération structurée permanente (CSP) permettant de faire émerger de grands projets fédérateurs destinés

à répondre aux besoins des armées européennes et, d'autre part, les programmes de défense avec le Fonds européen de défense (FEDef). Le FEDef, qui s'étendra sur la période 2021-2027 avec une enveloppe de 8 Md€, permettra de stimuler les investissements en R & D et développements capacitaires dans l'ensemble des États membres. Des projets ambitieux y sont portés par la France, comme un projet qui vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Europe pour les matériaux et composants destinés aux systèmes d'armes.

Exporter pour garantir l'équilibre financier de notre modèle industriel

La politique d'exportation de la France contribue également pleinement au soutien de notre industrie

“Explorer systématiquement la coopération européenne au lancement d'une opération d'armement nouvelle.”

Export du Rafale en Inde.



et au maintien d'équilibre d'un modèle soutenable pour l'État. Elle s'appuie sur la mise en place de partenariats de défense, qui visent à répondre aux besoins légitimes de défense des États partenaires, dans un cadre mutuellement avantageux, et qui reposent sur une relation de confiance, bien au-delà de la stricte dimension commerciale. La DGA prend toute sa part dans le développement et l'entretien de ce réseau de partenaires, en maintenant une relation permanente avec eux. Elle s'appuie pour cela sur un vaste réseau d'experts détachés en ambassades à travers le monde. Grâce à son positionnement clé entre le pays client, le secteur industriel et les armées, la DGA joue un rôle primordial tant en amont des contrats que dans le cadre de leur exécution. Dans la perspective d'une concurrence plus soutenue et d'une volonté des États de privilégier

leur propre industrie dans le contexte de relance post-crise sanitaire, la DGA doit répondre à une demande accrue de transferts de technologie et de production de la part des partenaires. Ses expertises technique et stratégique sont des atouts indéniables pour juger de la réponse possible à de telles demandes.

La souveraineté est l'un des fondements de notre défense et de notre sécurité nationale. La DGA s'appuie aujourd'hui sur une base industrielle et technologique de défense (BITD) forte et compétitive, qui regroupe une dizaine de grands groupes avec des champions nationaux, plus de 4 000 PME, ce qui représente 200 000 emplois en France. Il est impératif d'entretenir cette vitalité industrielle pour garantir aux armées, dans la durée, l'accès à des équipements au meilleur niveau technologique et aux meilleurs standards internationaux. X

